

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMMERCE

<p>ÉPREUVE E1 SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</p> <p>SOUS ÉPREUVE B1 CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</p>
--

LE CORRIGÉ COMPORTE : 4 pages numérotées de 1 à 4

Page 1 : Page de garde.

Pages 2 et 3 : Texte.

Page 4 : Annexe.

		SESSION 2003
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0309-CO ST B
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		CORRIGÉ

CORRIGÉ

Mise en situation :

Vous venez d'être recruté(e) dans un point de vente.

PARTIE .I.

10 Points

☞ CADRE ÉCONOMIQUE

Conscient(e) de l'importance des orientations budgétaires du gouvernement sur la situation du commerce de détail, vous vous intéressez au budget de l'Etat.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des documents 1 et 2, et de vos connaissances, répondez sur votre copie aux questions suivantes :

1. Définissez le budget de l'Etat. *2 points*

C'est une loi votée par le Parlement qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'État.

2. Calculez puis qualifiez le solde budgétaire pour l'année 2001. *2 points*

- Solde 2001 : $237 - 267 = - 30$ milliards d'euros *1 pt*
- Ce solde est déficitaire *1 pt*

3. Indiquez deux raisons qui expliquent la dégradation du déficit du budget de l'Etat pour l'année 2002. *2 points*

La dégradation du déficit du budget de l'Etat pour l'année 2002 s'explique par une baisse des impôts (recettes) et par une augmentation des dépenses de 2,6 milliards d'euros.

4. Expliquez pourquoi une baisse des impôts contribue à une politique de relance économique. *4 points*

Une politique de relance consiste à augmenter la consommation par une hausse des revenus des ménages. Baisser les impôts est une manière d'augmenter les revenus d'une partie des ménages. Donc une baisse des impôts directs ou indirects contribue à une politique de relance.

Accepter toutes réponses cohérentes

		SESSION 2003
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0309-CO ST B
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		CORRIGÉ

 **CADRE JURIDIQUE**

Votre employeur, un commerçant proche de la retraite, souhaite cesser son activité et mettre son point de vente en gérance. Pour cela, deux solutions sont possibles :

- la location gérance,
- la gérance salariée.

Il vous demande d'étudier ces deux possibilités.

TRAVAIL À FAIRE

À partir du *document 3* et de vos connaissances :

1. Rappelez *sur votre copie*, les principales caractéristiques de ces deux formes de gérance.

4 points

La location gérance : 2 pts (- 0,5 point par caractéristique fausse ou manquante)

- C'est un contrat de location entre le propriétaire d'un fonds de commerce et un gérant
- le gérant a la qualité de commerçant
- le gérant exploite le fonds à ses risques et périls
- le propriétaire reste détenteur de son fonds de commerce

Accepter toute autre proposition cohérente.

La gérance salariée : 2 pts (- 0,5 point par caractéristique fausse ou manquante)

- C'est un contrat de travail entre le propriétaire du fonds de commerce et le gérant
- le gérant agit pour le compte du propriétaire
- le gérant n'a pas la qualité de commerçant mais de salarié
- les risques sont assumés par l'employeur

Accepter toute autre proposition cohérente.

2. Dégagez *sur l'annexe 1 à compléter et à rendre avec la copie*, un avantage et un inconvénient de chacune des solutions pour le propriétaire et le gérant. **6 points**

Cf. ANNEXE .1.

		SESSION 2003
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0309-CO ST B
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		CORRIGÉ

Corrigé ANNEXE .1. 6 points

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA LOCATION GÉRANCE ET DE LA GÉRANCE SALARIÉE

Formes de gérance		AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
LOCATION GÉRANCE <i>3 points</i>	Pour le gérant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ indépendance de gestion vis à vis du propriétaire ▪ rémunération liée aux résultats ▪ activité indépendante pour le gérant sans mise de fonds <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ responsabilité liée au statut de commerçant ▪ rémunération liée aux résultats ▪ valorisation d'un fonds ne lui appartenant pas <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>
	Pour le propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ continuité d'activité même si le propriétaire s'arrête de travailler ▪ le propriétaire profite de l'expansion éventuelle de la valeur du fonds <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ risque de dégradation de la valeur du fonds ▪ responsabilité solidaire sur les 6 premiers mois sans participer à l'activité commerciale <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>
GÉRANCE SALARIÉE <i>3 points</i>	Pour le gérant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rémunération plus ou moins assurée quel que soit le niveau d'activité ▪ responsabilité limitée <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rémunération non liée à l'expansion éventuelle de l'activité si elle est fixe ▪ peu d'autonomie de décision <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>
	Pour le propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ contrôle de l'activité commerciale ▪ gains liés à l'expansion de l'activité <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ responsabilité liée au statut de commerçant ▪ implication nécessaire dans la gestion <p style="text-align: right;"><i>0,75 pt</i></p>

Accepter toute autre proposition cohérente.

0309-CO ST B